



COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

*Feuillet récapitulatif des délibérations
Réunion conseil municipal du 23 avril 2024*

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
001	ELECTION D'UN ADJOINT	17 VOIX POUR 1 VOTE BLANC
002	SUITE A UN RETRAIT DE DELEGATION (NON MAINTIEN D'UN ADJOINT EN FONCTION)	11 VOIX POUR 5 VOIX CONTRE 2 VOTES BLANCS
003	DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS	Unanimité
004	FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS	Unanimité

A dix-neuf heures quarante, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Patrick CHADAILLAT



Le Secrétaire,
Gérard GILLES



COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

Délibération du Conseil Municipal

N° 23/04/2024 – 001

L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt-trois du mois d'avril à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le 11 avril 2024 se sont réunis en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Patrick CHADAILLAT, maire.

Nombre de conseillers :

en exercice : 23
présents : 13
votants : 18

Présents

Patrick CHADAILLAT, maire.

Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Bruno BALLAND, Isabelle RODIER, Gérard GILLES
adjoints au Maire

Jean-Jacques LEMOINE, Roselyne GRANCHET, Monique UNTERNER, Gilles TOUCHAIS,
Valérie ENRICI, Kevin TOIRON, Fabrice FIGUIERE, conseillers municipaux.

date de la convocation :

11 avril 2024

Absents

Benoît EHRET, pouvoir à Gérard GILLES

excusés

Clotilde BEN SOUSSAN, pouvoir Bruno BALLAND

Denise LARDRY, pouvoir à Patrick CHADAILLAT

Philippe DUBLED pouvoir à Marie-France OTTO-BRUC

Laure LEROUX, pouvoir à Isabelle RODIER

Absents

Naciba MESSAOUDI

Aude MATHE

Eve HARRISON

Julien LEBLANC

Hugues JULY

date d'affichage :

11 avril 2024

Secrétaire de séance : Gérard GILLES

ELECTION D'UN ADJOINT

Sur présentation de M. le Maire,

M. le Maire rappelle que M. Benoît EHRET a souhaité démissionner de son poste d'adjoint en raison de sa charge professionnelle. Il a adressé sa démission à M. le Préfet qui l'a acceptée le 29 mars 2024.

M. Benoît EHRET conserve son mandat de conseiller municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 001bis du 25 mai 2020 portant création de six postes d'adjoints au maire et relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide à l'unanimité que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats :

M. Bruno BALLAND

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

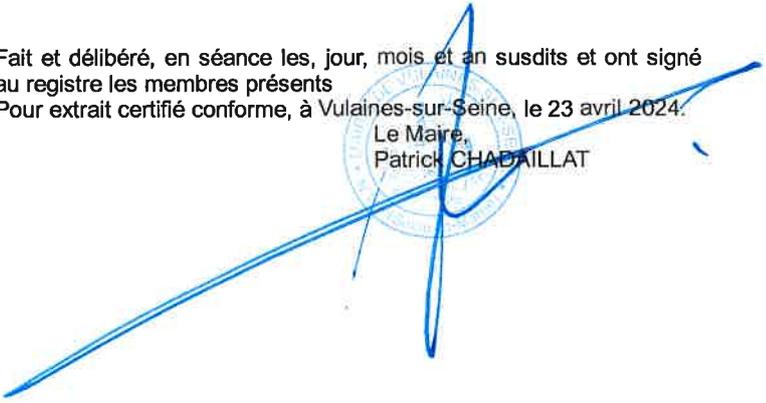
Ont obtenu :

M. Bruno BALLAND : 17 voix

Article 3 : M. Bruno BALLAND ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré, en séance les, jour, mois et an susdits et ont signé
au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme, à Vulaines-sur-Seine, le 23 avril 2024.

Le Maire,
Patrick CHADAILLAT





COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

Délibération du Conseil Municipal

N° 23/04/2024 – 002

L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt-trois du mois d'avril à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le 11 avril se sont réunis en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Patrick CHADAILLAT, maire.

Nombre de conseillers :

en exercice : 23
présents : 13
votants : 18

Présents

Patrick CHADAILLAT, maire.

Marie-France OTTO-BRUC, Bruno BALLAND, Isabelle RODIER, Gérard GILLES adjoints au Maire
Jean-Jacques LEMOINE, Roselyne GRANCHET, Laurent SIGLER, Monique UNTERNER, Gilles TOUCHAIS, Valérie ENRICI, Kévin TOIRON, Fabrice FIGUIERE, conseillers municipaux.

date de la convocation :

11 avril 2024

Absents excusés

Benoît EHRET, pouvoir à Gérard GILLES
Clotilde BEN SOUSSAN, pouvoir Bruno BALLAND
Denise LARDRY, pouvoir à Patrick CHADAILLAT
Philippe DUBLED pouvoir à Marie-France OTTO-BRUC
Laure LEROUX, pouvoir à Isabelle RODIER

Absents

Naciba MESSAOUDI
Aude MATHE
Eve HARRISON
Julien LEBLANC
Hugues JULY

date d'affichage :

11 avril 2024

Secrétaire de séance : Gérard GILLES

Délibération à la suite d'un retrait de délégation

Sur présentation de M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 3 avril 2024 portant retrait de délégation,

Considérant que suite au retrait le 3 avril 2024 par Monsieur le maire de la délégation consentie à M. Laurent SIGLER adjoint au maire par arrêté du 26 mai 2020 dans les domaines des finances et des travaux, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent :

« Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de l'adjoint dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à l'unanimité de procéder à un vote à bulletin secret,
- **SE PRONONCE** par 11 voix pour, 5 voix contre, 2 votes blancs, **contre le maintien** de M. Laurent SIGLER dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Fait et délibéré, en séance les, jour, mois et an susdits et ont signé
au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme, à Vulaines-sur-Seine, le 23 avril 2024.

Le Maire,
Patrick CHADAILLAT





COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

Délibération du Conseil Municipal

N° 23/04/2024 – 003

L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt-trois du mois d'avril à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le 11 avril 2024 se sont réunis en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Patrick CHADAILLAT, maire.

Nombre de conseillers :

en exercice : 23
présents : 13
votants : 18

Présents

Patrick CHADAILLAT, maire.

Marie-France OTTO-BRUC, Bruno BALLAND, Isabelle RODIER, Gérard GILLES adjoints au Maire
Jean-Jacques LEMOINE, Roselyne GRANCHET, Laurent SIGLER, Monique UNTERNER, Gilles TOUCHAIS, Valérie ENRICI, Kévin TOIRON, Fabrice FIGUIERE, conseillers municipaux.

date de la convocation :

11 avril 2024

*Absents
excusés*

Benoît EHRET, pouvoir à Gérard GILLES
Clotilde BEN SOUSSAN, pouvoir Bruno BALLAND
Denise LARDRY, pouvoir à Patrick CHADAILLAT
Philippe DUBLED pouvoir à Marie-France OTTO-BRUC
Laure LEROUX, pouvoir à Isabelle RODIER

Absents

Naciba MESSAOUDI
Aude MATHE
Eve HARRISON
Julien LEBLANC
Hugues JULLY

date d'affichage :

11 avril 2024

Secrétaire de séance : Gérard GILLES

DELIBERATION POUR LA DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sur présentation de M. le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 23 avril 2024 n°23/04/2024-002 relative au non maintien d'un adjoint dans ses fonctions,

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de ne pas maintenir le 1er adjoint sur son poste, il est proposé de porter à CINQ le nombre de postes d'adjoint.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à CINQ le nombre d'adjoints au maire.

Les adjoints :

Mme OTTO-BRUC, M. BALLAND, Mme RODIER, M. GILLES, Mme MESSAOUDI prennent rang dans l'ordre du tableau qui est en conséquence mis à jour.

Fait et délibéré, en séance les, jour, mois et an susdits et ont signé
au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme, à Vulaines-sur-Seine, le 23 avril 2024.

Le Maire,
Patrick CHADAILLAT



COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

Délibération du Conseil Municipal

N° 23/04/2024 – 004

L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt-trois du mois d'avril à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le 11 avril 2024 se sont réunis en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Patrick CHADAILLAT, maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 présents : 13 votants : 18	<i>Présents</i> Patrick CHADAILLAT, maire. Marie-France OTTO-BRUC, Bruno BALLAND, Isabelle RODIER, Gérard GILLES adjoints au Maire Jean-Jacques LEMOINE, Roselyne GRANCHET, Laurent SIGLER, Monique UNTERNER, Gilles TOUCHAIS, Valérie ENRICI, Kévin TOIRON, Fabrice FIGUIERE, conseillers municipaux.
date de la convocation : 11 avril 2024	<i>Absents excusés</i> Benoît EHRET, pouvoir à Gérard GILLES Clotilde BEN SOUSSAN, pouvoir Bruno BALLAND Denise LARDRY, pouvoir à Patrick CHADAILLAT Philippe DUBLED pouvoir à Marie-France OTTO-BRUC Laure LEROUX, pouvoir à Isabelle RODIER <i>Absents</i> Naciba MESSAOUDI Aude MATHE Eve HARRISON Julien LEBLANC Hugues JULLY
date d'affichage : 11 avril 2024	Secrétaire de séance : Gérard GILLES

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Sur présentation de M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu la délibération du 23 avril 2024 n°23/04/2024 - 003 fixant à cinq le nombre des adjoints au Maire,
Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux,
Vu le budget communal,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,
Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,
Considérant que la réduction du nombre des adjoints entraîne la réduction de l'Enveloppe Indemnitaires Globale fixée par le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

▪ **DECIDE** avec effet immédiat de fixer les taux, exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, des indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoints et de conseillers délégués :

Adjoint : 16.46 %

Conseiller municipal délégué : 4.17 %

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 077-217705334-20240423-D23042024_004-DE

Cette indemnité sera versée mensuellement.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

La présente délibération accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal (article L2123-20-1 du CGCT).

Fait et délibéré, en séance les, jour, mois et an susdits et ont signé
au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme, à Vulaines-sur-Seine, le 23 avril
2024.



Le Maire,
Patrick CHADAILLAT